



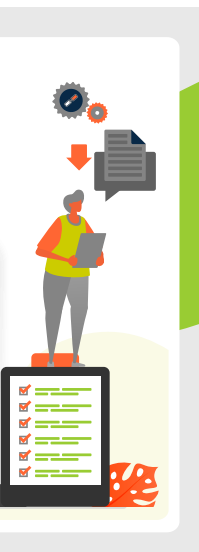
AT PATRIMOINE OUVRE SES PORTES AU DIGITAL LEARNING

Depuis le 16 mars 2020, l'accueil du public au sein des organismes de formation est interdit et ce, au moins jusqu'à la mi-juillet. Les prestataires d'actions de formation, comme AT PATRIMOINE, concourant au développement des compétences, doivent donc s'organiser pour proposer des formations à distance.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour faciliter cette transition, à travers l'utilisation des nouvelles technologies multimédias de l'Internet, imposée par une situation sanitaire inédite. Dans cette perspective, **AT PATRIMOINE** lance sa solution de Formation à distance et répond à toutes vos questions.

Le Digital Learning, qu'est ce que c'est ?

C'est un nouveau format d'apprentissage digital qui permet aux participants d'acquérir de nouvelles compétences en ligne, et ce, de façon autonome.



LA FORMATION A DISTANCE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les avantages ?

- Facile d'utilisation, pratiques, les modules sont accessibles partout grâce à un ordinateur, une tablette, un smartphone ou tout objet connecté ou connectable à Internet.
- Des plateformes consultables à toutes heures de la journée et partout.
- Un suivi pas à pas des différentes étapes.
- Des contrôles de connaissances et une auto-évaluation.
- Une façon ludique et pédagogique de se former à différentes matières.
- Un interlocuteur joignable par mail en cas de questions.
- Un accès au Social Learning: forum...
- Un apprentissage à son rythme en fonction de ses disponibilités.

Le but ?

Obtenir une attestation de connaissances, mais surtout améliorer son capital connaissance dans un domaine précis, via une formation adaptée au besoin moderne des apprenants.

Pour qui ?

Pour tous les salariés, sauf les alternants (Les salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation)

FOCUS MÉTIER :

La copropriété ou même le syndic n'intervient dans aucune démarche. Le salarié de copropriété remplit le formulaire d'inscription et **AT PATRIMOINE gère le reste !**

Comment ?

Nouvelle forme d'apprentissage, le Digital Learning permet de pouvoir apprendre à son rythme, sur un support connecté de son choix, des contenus pédagogiques sur des sujets variés. Organisée en sessions ou modules, avec tests d'évaluations, la formation peut-être totalement autogérée et suivie via un tableau de bord qui répertorie chacune des avancées du participant. Pour se former les plateformes se structurent autour de vidéos, d'animations, de textes, et de quizz.

Combien ?

Les frais de formation sont pris en charge par les OPCO et le FNE. AT PATRIMOINE gère 95% du dossier administratif.





AT PATRIMOINE propose d'ores et déjà un premier contenu de formation à tous les salariés de copropriété :

[COVID-19 ET LES RISQUES SANITAIRES EN COPROPRIÉTÉ]



* Gardiens, Concierges et employés d'immeuble

4 heures - Formation à distances



* Apports théoriques et pratiques
Présentation interactive : quizz, vidéos
Tutorat à distance



* Etre capable d'appliquer les mesures nécessaires à la prévention du risque viral dans chaque situation de travaux au vu des mesures de précautions définies par les directives gouvernementales.

* Savoir reconnaître un risque sanitaire au sein de a copropriété et alerter les bons interlocuteurs en cas de suspicion.



DÉCOUVREZ LE PROGRAMME & LA DURÉE DE LA FORMATION

1 - CORONA VIRUS :

Définition et origines

Les symptômes

Les modes de propagation

2- LES GESTES BARRIÈRE GOUVERNEMENTAUX

3- COVID-19 EN COPROPRIÉTÉ

- Mesures individuelles de protection
- Équipements individuels de protection
- Règles de distanciations sociales
- Particularités liées aux activités de salariés de copropriété
- Nettoyage des parties communes et des équipements communs
- Ascenseurs : les bons gestes à observer
- Service des déchets ménagers
- Service du courrier
- Taches diverses
- Relations avec les résidents
- Désinfection : les objectifs et rappels de la désinfection

3- COVID-19 ET HYGIÈNE :

LES IDÉES REÇUES

- COVID-19 : un risque sanitaire et infectieux
- Définitions des risques sanitaires et infectieux
- Les agents biologiques et pathogènes
- Les secteurs concernés par les risques sanitaires et infectieux
- Où trouve t-on les agents biologiques ?
- La transmission des agents biologiques
- La notion de réservoir à agents biologiques
- Les modes de transmission
- Les hôtes des agents biologiques
- Les infections

5- LA PRÉVENTION

Modalités d'évaluation :

- QCM de fin de formation
- Questionnaire de satisfaction
- Certificat de réalisation.

Prêt à vous former à distance ?

Remplissez le formulaire d'inscription joint ou en ligne sur le site : www.atpatrimoine.com.

À très vite,

L'équipe d'AT PATRIMOINE





[**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**]

INFORMATIONS PERSONNELLES

Toutes les informations fournies serviront à votre inscription et à générer l'attestation de fin de formation, il est donc important de remplir correctement ce formulaire pour vous assurer le meilleur suivi possible pendant votre formation à distance. *Les cases de couleurs sont obligatoires, en cas d'informations manquantes votre pré-inscription ne sera pas validée*

INFORMATIONS PERSONNELLES	
NOM	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse postale personnelle	
Numéro de sécurité sociale	
Numéro de téléphone fixe ou portable	
Votre e-mail	
Quelle(s) langue(s) savez-vous lire ? (plusieurs choix possibles)	
Français	
Portugais	
Espagnol	
Autre	
INFORMATIONS EMPLOYEUR	
Adresse complète de la copropriété	
SIRET de la copropriété	
Syndic et nom de l'agence gérante de la copropriété employeur	
Numéro de téléphone de votre contact syndic	

AT PATRIMOINE respecte toutes les obligations résultant du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Une fois le formulaire d'inscription rempli, votre organisme de formation **AT PATRIMOINE** vous recontactera pour la mise en place de la formation.

